

Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020

Réf. : 84.20 PRESSE

## Évolution du dispositif fonds L'OCCAL Mise en place d'une aide au loyer pour les commerçants

Lancé en mai dernier, le fonds L'Occal, unique en France, a été créé par la Région Occitanie, en partenariat avec les départements, la Banque des Territoires et les collectivités locales volontaires, dont Alès Agglomération, pour répondre aux besoins des entreprises les plus touchées par la crise sanitaire.

Le dispositif L'Occal vise à aider prioritairement les entreprises ayant subi des fermetures administratives (tourisme, restauration, activités culturelles, secteur de l'événementiel, activités sportives, commerce et artisanat).

Il peut intervenir sous forme d'avance remboursable, jusqu'à 25 000 € pour soutenir les entreprises ayant un besoin immédiat de trésorerie et sous forme de subvention jusqu'à 23 000 € pour soutenir les investissements nécessaires à la reprise d'activité et à la relance.

Au vu des impacts engendrés par le reconfinement, Alès Agglomération sur proposition de la Région Occitanie a décidé la mise en place d'une nouvelle mesure pour compléter ce dispositif. Celle-ci concerne **la prise en charge des loyers** pour les commerçants de moins de 10 salariés qui ont subi la fermeture administrative en novembre, y compris les franchisés. L'aide intervient sous la forme d'une subvention égale au montant du loyer exigible pour le mois de fermeture de leur local, et plafonnée à 1 000 €.

Depuis le 27 novembre, les demandes sont à déposer sur le site:

[hubentreprendre.laregion.fr](http://hubentreprendre.laregion.fr)

L'agence de développement économique Alès Myriapolis se tient à la disposition des entreprises du territoire pour détailler les modalités du dispositif et accompagner les entreprises dans le montage de leurs dossiers (soutien-eco@myriapolis.fr, 04.66.55.84.84).